

Règlement du concours: Achetez votre cadeau chez un commerçant local avant la fin de l'année et gagnez un chèque-cadeau!

Version: 13/11/2020

1. Organisateur

Ce concours est organisé par le VVV Koksijde-Oostduinkerke/Dienst Toerisme, dont l'adresse est Zeelaan 303, 8670 Koksijde.

2. Qui peut participer?

2.1. Conditions de participation

- Tout le monde peut participer au concours.
- Une participation par personne autorisée.
- **Seuls les achats dans les commerces non essentiels, les repas à emporter, les achats click & collect et les achats en ligne d' un montant minimum de €50.**

3 Durée

Achetez un cadeau de fin d'année chez un commerçant local à Koksijde entre le 7 décembre et le 3 janvier.

4. Déroulement du concours

Comment participer:

Les participants envoient une photo de leur achat + ticket de caisse ou facture à communicatie@koksijde.be avant le 4 janvier 2021. Le 13 janvier, 100 bons de €50 (2x €25) chacun seront tirés au sort parmi toutes les inscriptions!

5. Le prix

5.1. Contenu du prix

Le gagnant reçoit un des 100 bons de €50 (2 x €25) à consommer chez les commerçants locaux de Koksijde.

5.2. Remise du prix

Le gagnant sera contacté par la Commission locale de Koksijde en rapport avec la remise du prix. La Commission locale de Koksijde peut remplacer le contenu des prix en tout ou en partie par le contenu d'un prix équivalent. Le gagnant doit accepter ce prix tel qu'il est remis par la Commission locale de Koksijde. Il/elle ne peut prétendre à aucune indemnisation.

5.3. Non-transférabilité du prix

Le prix ne peut être vendu. S'il s'avère d'une manière ou d'une autre que le gagnant tente de vendre le prix (par exemple en le mettant en vente sur un site web, via un journal, ...), la Commission locale de Koksijde a le droit de retirer le prix sans aucune compensation ou dédommagement. Le prix sera alors à nouveau disponible pour la Commission locale de Koksijde. Le prix peut être remis à des membres de la famille ou à des amis.

5.4. Le prix ne peut pas être échangé contre des espèces. La durée de validité ne peut en aucun cas être modifiée.

6. **Données personnelles**

Les données personnelles des participants seront utilisées par Koksijde que dans le cadre de ce concours spécifique et traitées conformément au Règlement général sur la protection des données, établi en 2018. Ils seront conservés afin d'annoncer le gagnant de ce concours et ne seront transmis qu'à des tiers liés à l'organisation du prix. Une fois le concours terminé, les données seront supprimées. Chaque participant a le droit d'accéder aux informations conservées à son sujet et de les corriger. Chaque participant a également le droit d'être supprimé des fichiers sur simple demande et gratuitement. À cette fin, le participant envoie un courriel à communicatie@koksijde.be.

7. **Conditions générales**

7.1. Les réponses ou envois tardifs ne seront pas prises en compte.

7.2. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter, de réduire ou d'annuler le concours ou une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

7.3. Les organisateurs se réservent également le droit de modifier cette action et cette formule de jeu à tout moment pour des raisons de programmation, techniques ou organisationnelles. La version la plus récente des règles de concours servira de référence. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de cette situation.

7.4 Les organisateurs surveillent le bon déroulement de la concou, dont les résultats sont irrévocables et contraignants.

7.5. Si le déroulement du concours est perturbé par un incident technique, tous les efforts seront faits pour neutraliser ces effets perturbateurs. Koksijde ne peut être tenu pour responsable des inconvénients qui résulteraient de ces incidents.

7.6. Les erreurs de frappe, de jeu, d'orthographe ou autres ainsi que les problèmes techniques (de communication) ne peuvent être invoqués pour justifier une quelconque obligation de la part des organisateurs.

7.7. En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, les organisateurs se réservent expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) concerné(s) de la participation à ces concours et/ou aux autres concours qu'ils organisent.

7.8. En participant au concours, les participants s'engagent à accepter sans réserve et intégralement le présent règlement et prennent connaissance de toute décision que les organisateurs pourraient être amenés à prendre.

7.9. Ce règlement s'applique uniquement au concours **"Achetez votre cadeau chez un commerçant local avant la fin de l'année et gagnez un chèque-cadeau"** du 07/12/2020 au 03/01/2021.

7.10. Il n'y aura aucune correspondance concernant les règles du concours, le déroulement, l'organisation et/ou les résultats contraignants et irrévocables du concours.

(correspondance, courriers électroniques et/ou appels téléphoniques). Il n'y a aucun recours contre les décisions des organisateurs qui décident de manière autonome.

Rédigé à Koksijde, le 13 novembre 2020.